



## Problème d' incompétence territoriale

-----  
Par chocolat83

Bonjour, j'ai fait appel à ma protection juridique en décembre 2019 pour erreurs dans le calcul de ma retraite CARSAT que j'ai prise en août 2019. Ma protection m'a nommé un avocat sur Marseille alors même que je le demandais proche de chez moi au LUC, cette dernière m'a fait savoir que si je prenais un avocat proche de chez moi, les frais de postulation ne seraient pas pris en charges par leur service. J'ai reçu septembre 2020 du pôle social de Marseille un courrier m'indiquant que mon dossier a été envoyé sur Toulon car "incompétence territoriale". Sans aucune nouvelle de part et d'autres après 5 mois, j'ai appelé le Pôle Social de Toulon et j'ai appris que je devrais encore attendre plusieurs mois avant la convocation hors, il s'agit de ma retraite (389 ? Carsat 220 Arcco soit 610 ?!) Je suis désespéré. J'ai demandé à changer d'avocat mais ma protection me fait savoir que compte tenu des frais de l'avocat de Marseille, j'aurai des frais à ma charges. Une chose me surprend. Pouvez vous me dire qui est réellement en faute dans cette affaire, ma protection juridique est mécontente mais puis je l'obliger à me choisir un autre avocat.  
Merci beaucoup pour votre aide.